

CORRECTION MÉTHODE D'ANALYSE PESTEL

<p>P POLITIQUE</p>	<p>Proposition A (mauvaise) « La direction souhaite améliorer l'image du service achats. » Proposition B (bonne) « Les orientations ministérielles renforcent les exigences de performance et de conformité des achats publics. » La bonne réponse relève d'une décision politique externe influençant l'action du service. La mauvaise relève d'un objectif interne et n'a pas sa place dans un PESTEL.</p>
<p>E ÉCONOMIQUE</p>	<p>Proposition A (bonne) « Les contraintes budgétaires et l'inflation réduisent les marges de manœuvre sur certains marchés. » Proposition B (mauvaise) « Le service doit mieux anticiper ses besoins. » La bonne réponse décrit un contexte économique externe. La mauvaise correspond à une faiblesse organisationnelle interne (SWOT).</p>
<p>S SOCIOCULTUREL</p>	<p>Proposition A (mauvaise) « Les agents ne sont pas toujours à l'aise avec les nouvelles procédures. » Proposition B (bonne) « Les prescripteurs attendent davantage de réactivité et de pédagogie dans la conduite des procédures. » La bonne réponse traduit une évolution des attentes des acteurs. La mauvaise relève de la gestion interne des compétences.</p>
<p>T TECHNOLOGIQUE</p>	<p>Proposition A (bonne) « La généralisation des outils de dématérialisation modifie les méthodes de travail et les délais de traitement. » Proposition B (mauvaise) « Le logiciel actuel est mal utilisé par l'équipe. » La bonne réponse concerne une évolution technologique externe. La mauvaise relève d'un problème interne d'usage ou de formation.</p>
<p>E ENVIRONNEMENTAL</p>	<p>Proposition A (mauvaise) « Les agents ne sont pas tous sensibilisés aux enjeux environnementaux. » Proposition B (bonne) « Les exigences de performance environnementale influencent désormais la rédaction des cahiers des charges. » La bonne réponse décrit une contrainte externe croissante. La mauvaise concerne l'organisation interne.</p>
<p>L LÉGAL/RÉGLEMENTAIRE</p>	<p>Proposition A (bonne) « L'évolution régulière de la réglementation accroît le risque juridique et nécessite une veille renforcée. » Proposition B (mauvaise) « Les procédures sont trop complexes. » La bonne réponse identifie une contrainte réglementaire externe structurante. La mauvaise est un ressenti interne, relevant plutôt d'Ishikawa.</p>